

BORDS DE SAÔNE

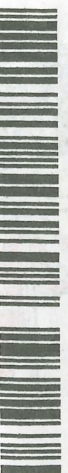
# La Voix de l'Ain

● n°3988 ● du 1er au 7 octobre 2021 ● 18 bis rue Lalande ● 01 000 Bourg-en-Bresse ● 04 74 23 80 50 ● accueil@voixdelain.fr ● 1.80 € ●

n°3988 - 1,80 € - E

scierie  
**Pépin**  
Chêne et  
feuilles  
Achetons  
grumes de chêne  
et de chêne rouge

Tél. 04 74 52 90 19  
contact@scierie-pepin.com www.scierie-pepin.com



**EN SUPPLÉMENT**

**130 emplois  
à pourvoir**

**PORTES  
OUVERTES**

2 et 3 Octobre 2021

ALLÉE  
COUR & TERRASSE

**OPERATION SALONS**

OCTOBRE LE MOIS DES CANAPÉS | VENEZ DÉCOUVRIR NOS MODELES AUX PRIX ÉPOUVOULANTS



Canapé MODULO  
2990€



Canapé BUGSY  
2 PLACES ELECTRIQUES  
2990€

## Le projet d'Intermarché sera-t-il abandonné ?



REPLONGES - CROTTET

L'autorisation environnementale accordée au projet Portes du Maconnais impliquant le déménagement d'Intermarché de Replonges à Crottet a été annulée en justice par la Cour d'appel de Lyon. Une victoire pour les opposants au projet. Que va décider maintenant Immo Mousquetatras ?

P. 13

Et si vous appreniez le tango argentin ?

P. 20

Les travaux du pont Chirac sont lancés

P. 14



MACON

Les Tangouistes, une école sans académisme pour apprendre à danser une milonga comme à Buenos Aires, avec tout son art de vivre associé.



FLEURVILLE

A la surprise des riverains, les engins d'excavation ont pris possession des lieux et débent les travaux du pont Jacques-Chirac.



Mihérialstar GRIS

Nouveau  
Drainant  
Antidérapant

www.daniel-moquequet.com  
Daniel Moquequet  
signe vos allées

**BOURG EN BRESSE**  
17, imp. Chilleys - ZA Les Baisées  
01440 VIRIAT  
Tél. 04 74 23 74 43

**MONTLUEL - LA CÔTIÈRE**  
1462, route de saint Maurice  
01360 BALAN  
Tél. 04 78 35 40 82

**MACONNAIS VAL DE SAÔNE**  
105, Grande Rue  
01380 ST ANDRÉ DE BAGÉ  
Tél. 03 85 30 27 51

**VILLEFRANCHE S/SAÔNE**  
1761, D686  
69400 ARNAS  
Tél. 04 69 37 14 17

# Le projet de centre commercial Intermarché définitivement abandonné ?

**CROTTET** Debouté par la Cour d'appel de Lyon, le groupe Mousquetaires a deux mois pour se pourvoir en cassation.

C'est une victoire pour les membres de France nature environnement Ain (FNEA). Ce mois-ci, après 3 ans de procédure, l'association écologiste est parvenue à faire échouer le projet de centre commercial de Immo Mousquetaires, la filiale en charge des projets immobiliers du groupe Les Mousquetaires. La Cour d'appel de Lyon a en effet prononcé une annulation de l'autorisation environnementale accordée au projet. La société souhaitait démanteler l'Intermarché de Replonges à Crottet, entre le péage autoroutier et le golf de la Commanderie. Le supermarché devait s'étendre sur 3000 m<sup>2</sup> et être accompagné de la zone commerciale des Portes du Mâconnais comprenant un Bricomarché de 5255 m<sup>2</sup> (dont 2500 m<sup>2</sup> chauffés), un Roady sur 375 m<sup>2</sup>, 7 cellules pour d'autres enseignes de 110 m<sup>2</sup> à 1840 m<sup>2</sup>, et de six boutiques en galerie de 115 m<sup>2</sup> à 280 m<sup>2</sup>.

Maxime Flamand, juriste à la FNEA, raconte les dessous de l'affaire : « Notre association est présente dans plusieurs commissions préfectorales, dont celle d'urbanisme commercial - où nous sommes chargés de rendre des avis sur les projets avant la décision du préfet. C'est comme ça que nous avons pris connaissance du projet en 2014, mais Intermarché et la communauté de communes de la Veyle travaillaient dessus depuis plusieurs années déjà ».

## CRÉATION D'EMPLOIS CONTRE BIODIVERSITÉ

Deux éléments de ce projet ont déplu à l'association : le démantèlement d'un supermarché pour moins de 2 km, mais surtout, l'exploitation d'une zone agricole et d'une zone humide abritant une soixantaine d'espèces protégées d'oiseaux et de chauve-souris. « Nous ne sommes pas allés au contentieux sur la zone humide, car cet argument était trop fragile, commente Maxime Flamand. Nous avons axé notre dossier sur la destruction d'habitats d'espèces protégées. » De son côté, Immo Mousquetaires, soutenue par la communauté de communes de la Veyle, mettait en avant la création de 120 emplois mais aussi l'offre insuffisante de centres commerciaux contraignant les Aindinois à aller jusqu'en Saône-et-Loire pour faire leurs courses. Lors de l'instruction de l'affaire, l'association a

**« Le juge a estimé que les gens pouvaient faire 10 min de route pour leurs courses »**

## RÉACTION

« Toute la com com était favorable à ce projet, c'est une grosse désillusion pour nous ! » Jean-Philippe Lhotélais, maire de Crottet, est déçu que le projet de centre commercial ne voie pas le jour. Face aux arguments de la FNEA, l'élu regrette que la réduction des mobilités n'ait pas été prise en compte. Il développe : « Dans ce projet, on pensait à l'environnement et au Plan Climat (PCAET) de la com com, car on réduit les mobilités. Les gens n'auraient pas eu besoin d'aller de l'autre côté de la Saône pour faire leurs courses. Plus on laisse aller les gens loin pour faire les courses, plus on crée de la mobilité, donc des émissions de CO<sub>2</sub> »

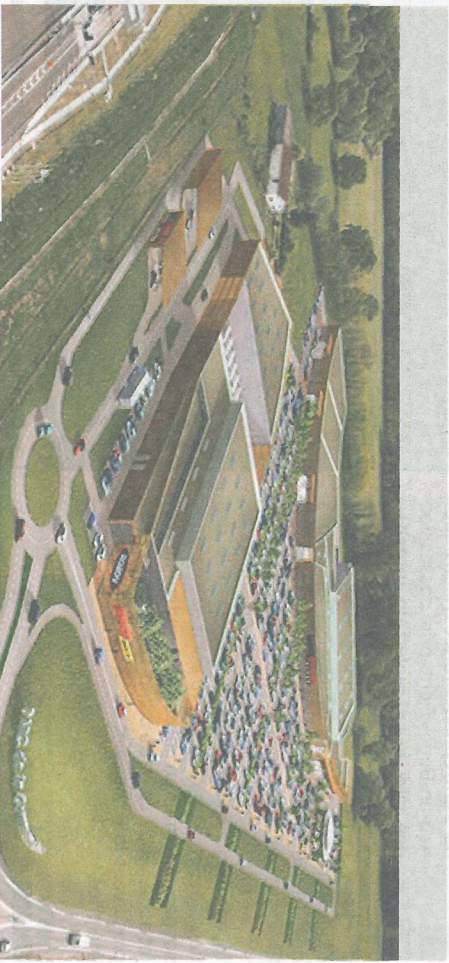
Bon joueur, le maire ne blâme cependant pas l'association écologiste et affirme son souhait de vouloir rencontrer ses membres, notamment via sa casquette de vice-président de la com com délégué à la planification de l'urbanisme et de l'ha-

**DES TRAVAUX QUI AVAIENT DÉBUTÉ**

Avant l'action en justice en 2018, le groupe Intermarché avait déjà acquis les terrains et les permis de construire. La préparation de la zone avait même déjà commencé avec la condamnation de deux bâtiments agricoles abandonnés et la destruction d'une haie.



Le centre commercial des Portes du Mâconnais devait se situer entre le péage de Crottet et le golf de la Commanderie. Maxime Flamand (ici contre) et son association ont réussi à faire déjouer le projet. Photo : DR



interpellé le juge sur la qualité des postes créés. Maxime Flamand développe : « Sur les 120 créations d'emploi, combien auraient été des CDI ou des temps pleins ? Et combien de postes auraient été perdus dans les petits commerces locaux ? Ils se sont plaints que les habitants du secteur doivent traverser la Saône pour faire leurs courses, mais le juge leur a rétorqué que beaucoup d'entre eux travaillent déjà sur Mâcon, et qu'ils ont aussi un Intermarché à Replonges. Le juge a estimé que les gens pouvaient faire 10 ou 15 minutes de route pour leurs courses. »

La FNEA a même proposé au groupe de s'installer sur la zone artisanale de Mâcon Est qui était, elle, destinée à l'urbanisation commerciale. Une option refusée par Immo Mousquetaires qui a pointé du doigt le manque de visibilité de la zone depuis la route.

## L'ASSOCIATION BIEN SEULE DANS SON COMBAT

La FNEA a entamé son action en justice en 2018. L'association a dû s'y prendre à deux fois pour

faire tomber le géant de la grande distribution puisqu'après avoir perdu son premier procès, Immo Mousquetaire a fait appel. La société a une nouvelle fois été déboutée en justice et dispose de deux mois pour se pourvoir en cassation. Toutes ces démarches ont un coût pour l'association, qui fut dans l'obligation d'engager un avocat pour défendre ses intérêts.

Maxime Flamand témoigne : « Les frais d'avocat, ça coûte de l'argent, mais bon, nous ne sommes pas là pour faire des bénéfices. Mais quand même... heureusement que ne nous avons eu des dons de citoyens pour nous aider. Je regrette que personne ne se soit mouillé à nos côtés : ni la commune de Replonges, ni la communauté de communes Bresse et Saône qui perdait un supermarché, ni l'Union des commerçants de Bâgé-la-Ville qui était pourtant contre le projet. On s'est débranchés tout seuls ! »

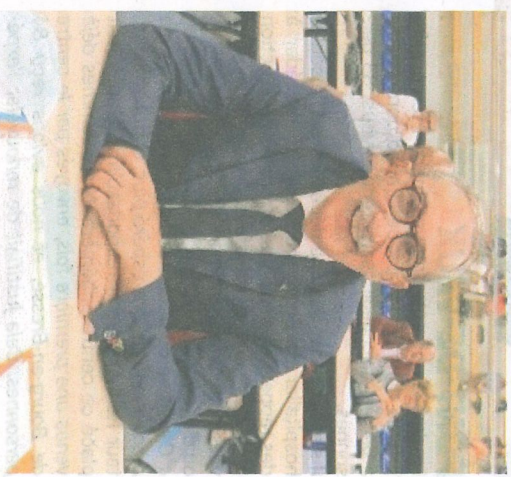
## UN PROJET SOURCE DE TENSIONS ?

Ce dossier a refroidi les relations entre l'association et la communauté de communes de la

## L'AVENIR DU TERRAIN EN QUESTION

Le maire de Crottet voit aussi dans le rejet de ce projet une autre conséquence, celle de l'avenir du terrain : « On a une belle zone d'une dizaine d'hectares, mais on ne sait pas ce qu'on va en faire, c'est dommage. C'est un tènement coincé entre l'A406, l'A440 et la RD1079, avec un rond-point pour le desservir qui aurait été parfait pour le centre. On va le rendre à l'agriculture pour en faire une zone naturelle au milieu des routes ? Ce n'est pas idéal... Au milieu des routes, on ne fera jamais du maraîchage comme à Fellens. »

Jean-Philippe Lhotélais affirme ne pas avoir eu de contact avec Immo Mousquetaires depuis la décision de justice, et ne pas savoir si ces derniers comptent se pourvoir en cassation.



Jean-Philippe Lhotélais a hâte de rencontrer la FNEA pour discuter du PLU. Photo : DR

bitat : « Je suis un fervent défenseur de ces questions environnementales. Dans ma commune, j'essaie de faire baisser la vitesse et de trouver des moyens de limiter la consommation de carburants. J'aimerais les rencontrer pour avoir leur opinion sur le PLU, mais aussi pour voir ce que l'on peut faire avec la loi climat et résilience. »

Jean-Philippe Lhotélais est arrivé à la tête de Crottet en 2020 et n'a donc pas pris en main ce dossier dès le départ. Il affirme néanmoins que le projet était repensé et que l'impact sur l'environnement aurait été limité : « Pour avoir rencontré Intermarché, je peux vous dire qu'ils n'étaient plus du tout sur une grosse structure, mais sur un espace de 5 000 m<sup>2</sup> pour tout le centre commercial. Pour la zone humide, il faut chercher à reconstruire une zone humide chaque fois qu'on en détruit une, parfois même plus grande. »

Antoine Guillet